



Commission juridique et technique

Distr. limitée
25 juin 2013
Français
Original : anglais

Dix-neuvième session

Kingston, Jamaïque

15-26 juillet 2013

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse présentée par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie

Résumé analytique*

1. Le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie sollicite l'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration d'encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone (ci-après dénommé « le Règlement »), tel qu'il figure dans le document publié sous la cote ISBA/18/A/11.

2. Les coordonnées du demandeur sont les suivantes :

Ministère des ressources naturelles et de l'environnement
de la Fédération de Russie

4/6 rue Bolchaia Gryzinskaia, Moscou, 123995, Fédération de Russie

Téléphone : 7 499 254 48 00, 7 499 254 81 55, 7 499 254 75 00

Télécopie : 7 499 254 43 10, 7 499 254 66 10, 7 499 254 33 61

Adresse électronique : admin@mnr.gov.ru; gagel@mnr.gov.ru;

arcsor@mnr.gov.ru

3. Denis G. Khramov, Vice-Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie, représente le demandeur. Ses coordonnées sont identiques à celles indiquées ci-dessus.

4. Le demandeur est un État partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 (ci-après dénommée « la Convention »), dont il a déposé l'instrument de ratification le 12 mars 1997.

* Présenté par le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie.



5. Le demandeur a choisi de remettre un secteur réservé, au titre de l'article 9 de l'annexe III de la Convention, conformément à l'article 17 du Règlement.
6. La zone faisant l'objet de la demande, qui est située dans les monts sous-marins de Magellan (océan Pacifique), est divisée en deux secteurs comprenant 150 blocs chacun. Chacun des deux secteurs s'étend sur une superficie totale de 3 000 kilomètres carrés. Les deux secteurs sont situés sur des monts sous-marins voisins, qui se trouvent dans une zone géographique ne dépassant pas 550 kilomètres sur 550 kilomètres. Chacun des deux secteurs est constitué de groupes de blocs d'encroûtements cobaltifères qui sont répartis conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article 12. Chaque groupe de blocs consiste en cinq blocs contigus de 20 kilomètres carrés. La zone faisant l'objet de la demande s'étend sur une superficie totale de 6 000 kilomètres carrés. Les coordonnées et l'emplacement général de la zone faisant l'objet de la demande sont indiqués dans la demande.
7. La zone faisant l'objet de la demande fait partie de la zone internationale des fonds marins et se trouve au-delà des limites des juridictions nationales.
8. Le demandeur s'est assuré que la zone faisant l'objet de la demande n'empiétait pas sur des secteurs réservés déjà délimités ou des secteurs revendiqués par d'autres États parties, entreprises d'État ou personnes physiques ou morales.
9. Le demandeur a payé le droit fixe, dont le montant s'élève à 500 000 dollars, au moment de la présentation de sa demande, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 21 du Règlement.
10. Le demandeur s'engage à respecter les dispositions de la Convention, les règles et règlements des organes de l'Autorité et les clauses du contrat qu'il a passé avec celle-ci. L'engagement écrit est signé par le représentant du demandeur, conformément à l'article 15 du Règlement.
11. Le demandeur confirme qu'il conduira ses activités d'exploration dans le respect des dispositions pertinentes de la partie V du Règlement et des principes concernant la préservation du milieu marin énoncés dans la Convention.
12. La demande est accompagnée des documents et renseignements techniques suivants :
 - a) Renseignements relatifs à l'emplacement du secteur réservé, à l'exploration et à l'évaluation des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, comme indiqué dans la demande;
 - b) Plan de la zone explorée;
 - c) Carte indiquant l'emplacement de la zone faisant l'objet de la demande, ainsi que les délimitations des blocs;
 - d) Liste des coordonnées géographiques des angles des blocs faisant l'objet de la demande;
 - e) Cartes de l'emplacement de chacun des guyots où ont été déterminés les paramètres des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse;
 - f) Cartes illustrant l'épaisseur des encroûtements dans les lieux de prélèvement des échantillons pour chacun des guyots visés par la demande;
 - g) Résultats de l'évaluation des ressources escomptées pour chaque secteur;

-
- h) Carte synthétique indiquant le volume et la teneur des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse pour chacun des guyots visés par la demande;
 - i) Catalogue des coordonnées et de la profondeur des sites de dragage pour les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, présentant des données sur l'épaisseur de croûte et la teneur de leurs principaux composants commerciaux;
 - j) Catalogue des coordonnées et de la profondeur des sites de carottage pour les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, présentant des données sur l'épaisseur de croûte et la teneur de leurs principaux composants commerciaux;
 - k) Catalogue de coordonnées des relevés photographiques et vidéo;
 - l) Certificat de patronage délivré par l'État concerné (Fédération de Russie);
 - m) Déclaration indiquant que le demandeur est financièrement capable d'exécuter le plan de travail proposé;
 - n) Description de la capacité technique du demandeur d'exécuter le plan de travail proposé, de son expérience et de son savoir-faire technique;
 - o) Description du matériel et des méthodes qu'il est prévu d'utiliser pour exécuter le plan de travail;
 - p) Plan de travail relatif à l'exploration;
 - q) Programme d'activité des cinq premières années;
 - r) Programme de formation;
 - s) Programme d'étude océanographique et écologique;
 - t) Évaluation préliminaire de l'impact que les activités d'exploration proposées peuvent avoir sur le milieu marin;
 - u) Description de la capacité financière et technique dont dispose le demandeur pour faire face à tout incident ou activité causant un dommage grave au milieu marin;
 - v) Description de mesures proposées pour la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution;
 - w) Calendrier des dépenses annuelles prévues pour le programme d'activités des cinq années à venir;
 - x) Renseignements sur des contrats antérieurs conclus avec le demandeur;
 - y) Engagement écrit du demandeur;
 - z) Document certifiant que le signataire est habilité à agir au nom du demandeur.